

APPEL À RÉSIDENCES DE CRÉATION

SAISON CULTURELLE 2026 DU QUAI DES SAVOIRS

Centre de culture contemporaine dédié aux sciences, à l'innovation et à la création, le **Quai des Savoirs** fait dialoguer les disciplines et **croise les arts et les sciences** pour imaginer des **futurs désirables**.

Expositions immersives, ateliers de pratique, rencontres avec des **scientifiques** et des **artistes**, installations numériques, sciences participatives... le Quai des Savoirs propose à tous les publics, tout au long de l'année, de multiples opportunités pour **relever les défis d'aujourd'hui et de demain**.

LES RÉSIDENCES AU QUAI DES SAVOIRS

Depuis son ouverture, le Quai des Savoirs a lancé un programme annuel de résidences de création à destination des artistes émergents ou repérés **des arts visuels, arts numériques, audiovisuels, et du spectacle vivant (petites formes, lectures, stand up)**.

L'objectif est d'accompagner et soutenir une étape de travail dans la création d'une œuvre, **centrée sur l'articulation avec les mondes scientifiques et/ou technologiques** pour des besoins **d'écriture**, de **mise en scène** ou de **développement technologique**.

Pour le Quai des Savoirs, il s'agit de faciliter les **collaborations entre artistes et scientifiques** et de proposer aux équipes de création des moments de co-construction ou d'évaluation participatives **avec des publics**.

Chaque année, **la saison culturelle s'articule autour d'une thématique** portée par une grande exposition immersive, qui ouvre ses portes au public début février, pour se clôturer début novembre, avec **Lumières sur le Quai**, le festival artistique et scientifique du Quai des Savoirs.

DÉCOUVREZ LES RÉSIDENCES PASSÉES



VOLET 1 : APPEL À RÉSIDENCES DE CRÉATION

"Le futur de la recherche"

En 2026, le Quai des Savoirs fêtera ses 10 ans. À cette occasion, il souhaite accompagner des projets de création posant un regard prospectif sur **les futurs des sciences et des technologies dans la société**. Dans un futur proche, de quelques dizaines d'années, quels seront les sujets prioritaires de recherche ? Quelles technologies seront considérées comme "nouvelles" ? Quel rôle joueront les scientifiques dans la société ? Quelles places pourront prendre les artistes et les citoyens dans l'élaboration et le partage des savoirs ?

Fidèle à son positionnement culturel autour **des futurs désirables**, le Quai des Savoirs choisira d'accompagner des projets de création nuancés, éloignés des approches simplement dystopiques ou technosolutionnistes. Les projets pourront revêtir différents formats, dont le **format vidéo** qui sera mis à l'honneur dans **l'Agora des futurs**, le nouvel auditorium 7.1 du Quai des Savoirs qui ouvrira ses portes au public à l'automne 2026, à l'occasion du **festival Lumières sur le Quai**.

Si tous les aspects liés aux **futurs des sciences et des technologies dans la société** sont priorisés dans les candidatures, les résidences de création peuvent aussi accueillir des projets liés aux axes éditoriaux du Quai des Savoirs (**égalité femme-homme** et au développement de **l'esprit critique à l'ère numérique**).

MODALITÉS D'ACCUEIL

Le Quai des Savoirs met à disposition un **espace de travail dédié**, pendant une à deux semaines et peut attribuer une **bourse de création pouvant aller jusqu'à 5000 €**. Le projet peut être accueilli à différentes phases du processus de création.

L'espace consiste en **un studio de création de 80 m²** et une loge. En fonction des projets et des disponibilités, du matériel audiovisuel peut être mis à disposition. Les besoins seront étudiés au cas par cas. La résidence ne comporte **pas d'hébergement**.

VOLET 2 : RÉSIDENCE CROISÉE QUAÏ DES SAVOIRS/ROSELAB

"Print the future"

Le présent appel à projet retiendra également une résidence de création en coproduction avec avec le **RoseLab**, FabLab toulousain, axée sur la thématique **"Print the future"** avec en perspective une sortie de résidence lors du **Faire Festival, édition Tutos, du 28 au 30 mai à Toulouse**, puis lors du festival **Lumières sur le Quai** du 30 octobre au 1er novembre 2026.

Le Quai des Savoirs et le Roselab souhaitent accompagner des projets de création **questionnant l'impression 3D**, ses enjeux, ses limites et ses perspectives, de manière concrète, par la réalisation de dispositifs ou d'ard'objets originaux. Au-delà des dimensions techniques, une large place doit être faite **au design** et à la **réflexion prospective** dans les propositions recherchées.

Concrètement, cette résidence croisée permettra de **bénéficier des ressources** et accueils des 2 partenaires : une semaine au studio de création du **Quai des Savoirs**, assortie d'une bourse de création de 3000 €, et une semaine de fabrication-prototypage au **Roselab**, avec un accès à un réseau large allant de fabricant de machines à des chercheurs et des entreprises tout comme des citoyens.

CANDIDATURES

Pour les 2 volets, les candidats doivent transmettre via le formulaire de candidature un dossier comprenant les pièces ci-dessous. Les dossiers incomplets ne seront pas étudiés :

- **une biographie rédigée ou un CV** : d'environ 10 lignes, en français ou en anglais précisant le parcours, les dates importantes
- **un portfolio des travaux précédents** : comprenant des exemples d'actions menées dans le champ des croisements arts et sciences, accompagné de visuels, références éventuelles
- **le dossier artistique du projet** : comprenant une note d'intention d'environ 20 lignes, en français ou en anglais, un budget prévisionnel, et un retroplanning, indiquant clairement à quel volet de l'appel à projet le dossier est soumis, et précisant les collaborations attendues avec des chercheurs dans les disciplines intéressant le projet
- **une lettre de motivation** pour une résidence au Quai des Savoirs ou pour une résidence croisée Quai des Savoirs-RoseLab

COMMENT SONT SÉLECTIONNÉS LES PROJETS ?

Le jury de sélection est composé de la direction du Quai des Savoirs et du service programmation. Pour l'appel à projet croisé, les membres du Roselab font partie du comité de sélection. Pour les 2 appels, les critères de sélection sont les suivants :

- **Intérêt et pertinence du projet** : au regard de la thématique de l'appel à projet choisi, du processus de recherche-crédation envisagée, de la caractérisation des liens souhaités avec les établissements porteurs de ces appels et les acteurs du territoire, dont les scientifiques et les publics ;
- **Qualité et attention portée à l'univers artistique du projet** : clarté et ambition du propos, inscription du projet dans l'univers et les pratiques artistiques du/des auteur.es, prise en compte du public
- **Eco-responsabilité** : prise en compte de l'impact environnemental de la proposition

CALENDRIER

Date limite de candidature : **30 novembre 2025**

Annonce des résultats volet 1 : fin janvier - début février 2026

Annonce des résultats volet 2 : fin décembre 2025 - début janvier 2026

CANDIDATER

Merci de remplir le [formulaire](#).

Vous pourrez transmettre votre dossier via un lien communiqué dans le formulaire.

CONTACT

Pour toute question, vous pouvez écrire à :
francoise.vissac@toulouse-metropole.fr